

**CAMPAGNE MINISTÉRIELLE DUERP-PAP 2017/2018
FICHE CONSEILS POUR LES CADRES DE PROXIMITÉ**

Des évolutions ont été introduites dans la campagne DUERP-PAP 2017/2018 pour replacer l'activité de l'agent au cœur du recueil des risques à partir d'un nouveau questionnaire et d'une nouvelle méthodologie de recueil des risques bâtimentaires. Le référentiel ministériel des risques professionnels (RMRP) est allégé (12 grandes familles de risque et 58 situations d'exposition au lieu de 139).

Cette campagne offre l'opportunité de renouveler et de recentrer les échanges en réunions sur l'analyse du travail réel et des conditions de réalisation pour identifier collectivement les facteurs d'exposition et les leviers de prévention.

Cette orientation s'inscrit dans les actions du plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019 qui prévoit le renforcement des échanges autour du travail, lors de l'évaluation et de la prévention des risques professionnels, afin que chaque agent puisse s'impliquer dans une démarche participative.

La phase de recueil des risques est une étape fondamentale de la démarche DUERP-PAP car seule une évaluation détaillée des situations d'exposition permet de définir des mesures de prévention efficaces. Cette fiche propose quelques conseils pratiques pour mener à bien cette étape afin de renforcer l'adhésion des agents à la démarche.

1. L'ORGANISATION DE LA RÉUNION DE COLLECTE DES RISQUES

Les agents sont les premiers concernés par les risques inhérents à leur activité professionnelle. Ils sont donc les mieux placés pour décrire la réalité de leur travail au quotidien (conditions de réalisation, organisation et méthodes, équipements et environnement...).

L'organisation d'une réunion est donc nécessaire pour échanger collectivement sur le travail réel, analyser les postes et les situations d'exposition afin d'identifier les leviers de prévention. L'assistant de prévention pourra être associé à cette réunion.

La réunion sera conduite pendant les heures de service, à des plages horaires, favorisant la plus grande participation possible. Compte tenu des contraintes des services d'accueil, une réunion spécifique pourra être organisée pour ces agents.

Les agents devront être informés, très en amont, pour préparer au mieux cette réunion. Dans cette perspective, la présentation powerpoint de la démarche DUERP-PAP et le questionnaire, ci-joints, qui ont été refondus, pourront être joints à l'appui du courriel d'invitation ou diffusés le jour de la réunion.

Le questionnaire est un support destiné à enrichir les débats. Il ne devra pas s'y substituer.

2. LA RÉUNION DE COLLECTE DES RISQUES

Pour recentrer la collecte sur les risques inhérents au métier exercé par l'agent et sur son travail réel plutôt que sur la base du RMRP, un nouveau mode de questionnaire est proposé autour de quatre grands blocs cohérents :

1. À quelle activité physique suis-je soumis dans mon travail ?
2. Qu'est-ce que j'utilise pour faire mon travail ?
3. Où est-ce que j'exerce mon activité ?
4. Comment s'organise et se déroule mon activité ?

Lors de la réunion, les agents seront invités à décrire précisément leurs situations d'exposition, à chacune de ces étapes, pour identifier la présence réelle de risques.

Le tableau de regroupements des risques professionnels par blocs de cohérence (cf. annexe 3) et les questionnaires rendus par les agents seront utilisés comme supports aux échanges ainsi que les autres sources d'information en matière de santé, sécurité et conditions de travail¹.

Les débats porteront également sur l'évaluation des deux premiers critères de cotation (fréquence d'exposition au risque et gravité du dommage potentiel), laissée à l'appréciation des agents et du cadre de proximité.

La cotation des situations d'exposition devra être réaliste. Les agents seront informés que des niveaux de cotation élevés doivent reposer sur des éléments tangibles.

Les données communiquées par la direction sur les accidents de service, du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel seront une source privilégiée d'informations pour évaluer objectivement ces deux critères et proposer des mesures de prévention adaptées.

Après ces travaux, les échanges porteront sur la définition de mesures de prévention. Les agents seront incités à formuler de nouvelles propositions qui pourront être reprises si elles participent d'une réelle politique de maîtrise des risques et qu'elles sont en cohérence avec les autres actions.

Les mesures proposées pour supprimer ou réduire les risques engageront la responsabilité du cadre de proximité et des agents dans leur mise en œuvre. Les actions retenues (formation, port d'équipement de protection, consignes...) devront être suivies par les agents.

De manière générale, les situations d'exposition, comme les propositions d'actions de prévention et de cotation, devront être discutées de manière participative pour recueillir, si possible, un consensus et renforcer l'adhésion des agents au dispositif.

À partir du compte rendu de cette réunion et de la liste des participants, le cadre de proximité complètera la fiche de synthèse de recueils des risques pour saisir le recueil des risques dans l'application DUERPAP en utilisant en priorité les unités ciblées (métier, activité).

Les risques professionnels des apprentis seront recensés dans l'unité de travail dédiée et ceux auxquels peuvent être exposés les agents, lors de leur activité en télétravail, seront pris en compte dans les unités de travail ad hoc.

Les UT spécifiques devront être systématiquement privilégiées à l'UT « Ensemble des agents ».

3. LE QUESTIONNAIRE

Une nouvelle version du questionnaire destiné aux agents est proposée. Seuls quelques risques sont retenus sur la base du plus grand nombre d'agents exposés dans les DUERP 2016/2017. Si d'autres risques sont constatés, lors de la collecte, ils pourront être saisis dans l'application DUERPAP qui comprend l'intégralité du référentiel ministériel des risques professionnels (RMRP).

La version intégrale du RMRP est dans l'application DUERPAP. Il est consultable sur le [site intranet Alizé>Les ministères>La politique ministérielle>La prévention des risques professionnels>Les différents risques professionnels](#)).

Par rapport à la précédente version du RMRP², sont regroupés :

- les situations d'exposition redondantes identifiées dans des risques différents ;
- toutes les rubriques « autres risques » en une seule ;
- les risques psychosociaux en un seul risque décliné en six situations d'exposition.

Renseigné de manière électronique ou manuscrite, il pourra être complété individuellement ou collectivement par des agents exposés, au sein d'une unité de travail, aux mêmes situations d'exposition en précisant la répartition entre le nombre d'hommes et de femmes concernés.

Le questionnaire pourra éventuellement être complété de manière anonyme. Dans ce cas, les agents utiliseront le questionnaire dématérialisé pour rendre une version non manuscrite. Un dispositif de retour sera mis à disposition pour y déposer leur contribution.

¹ Rapports de visite des acteurs de prévention (médecin de prévention, inspecteur santé, sécurité au travail), rapports d'enquêtes et de visites du CHSCT, déclarations d'accident de service/travail, de maladies professionnelles ou à caractère professionnelle, fiches de signalement « Conditions de vie au travail - Prévention du risque RPS », dossier technique amiante, fiches d'exposition à l'amiante, fiche de suivi des expositions à certains facteurs de risques professionnels (ACD), fiches de risques professionnels, fiches de données de sécurité (FDS)...

² Les données ont été renumérotées automatiquement dans le nouveau référentiel de l'application DUERPAP. Aucune intervention n'est nécessaire.

Les agents seront sensibilisés sur la nécessité de décrire précisément les situations d'exposition, de fixer des niveaux de cotation sensés (fréquence d'exposition au risque et gravité du dommage potentiel) et des propositions de mesures de prévention qu'ils s'engageront à suivre.

4. LES RISQUES BÂTIMENTAIRES

Pour faciliter, simplifier et dynamiser les échanges en réunion, la méthode de recueil des risques bâtimentaires est modifiée.

Les agents seront informés que les problèmes matériels (chauffage défaillant, dalles de sol décollées, dysfonctionnement des ascenseurs, des volets, câbles au sol, problème ponctuel d'hygiène des locaux...) doivent être inscrits sur le registre santé, sécurité au travail (RSST). Ils sont ainsi pris en charge par l'assistant de prévention et traités immédiatement.

Aucuns de ces risques ne seront donc collectés directement dans le recueil des risques. Le cadre de proximité communiquera à l'assistant de prévention les observations déjà inscrites sur le RSST du service qui n'ont pas été traitées. L'assistant de prévention les transcrira dans le DUERP et mettra en œuvre des mesures adaptées dans le PAP.

Les modalités d'utilisation du RSST, qui participe pleinement de la démarche d'évaluation des risques professionnels, seront rappelées aux agents pour leur permettre d'inscrire toutes observations et suggestions qu'ils jugent opportun de formuler pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général...).

